

## **Avis de la CRAT relatif au rapport urbanistique et environnemental portant sur la mise en œuvre des ZACC et ZACCI « Site LD » à SERAING**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et de deux zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCI).

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Mise en œuvre d'une ZACC et de deux ZACCI, d'une superficie totale de 46,6 hectares, en vue de l'affecter à de l'activité économique.
<u>Demande</u> :	Rapport urbanistique et environnemental
<u>Localisation</u> :	entre les rues de l'Acier, de Boncelles, de la Fontaine, Paquay, Mava, du Chêne et de l'Hopital.
<u>Demandeur</u> :	Commune de Seraing
<u>Autorité compétente</u> :	Conseil communal de Seraing
<u>Date de réception du dossier</u> :	11 décembre 2013

## 2. AVIS

**Sous réserve des conclusions des investigations de sol, la CRAT émet un avis favorable sur les affectations et options proposées dans le cadre de la mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et de deux zones d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCI) au lieu-dit « Site L.D. » à Seraing.**

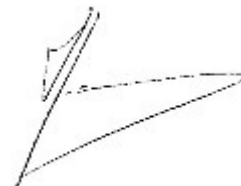
Elle estime que l'affectation à l'activité économique d'une grande partie de la zone concernée par le projet est opportune au vu du passé industriel du site, du niveau d'assainissement du sol déjà atteint et de la proximité avec le centre de Seraing.

Elle apprécie également que le projet prévoit une certaine mixité fonctionnelle (logements/activités économiques). Elle attire néanmoins l'attention sur la nécessité de vérifier que le niveau d'assainissement du sol de certaines parties de la zone permettra de les affecter au logement.

De plus, la CRAT recommande de veiller au respect des dispositions légales en matière de gestion des dépôts d'amiante présents dans la zone.

La CRAT relève enfin la bonne qualité du rapport urbanistique et environnemental.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président